

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° n°21 Arrêté abrogeant l'arrêté du 30 juin 155 concernant FE pauvrement des effets de commerce et autres engagements commerciaux libellés en or ou en monnaie étrangère

n°21

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
3 juillet 1937

Numéro JO
n° 488 du 31/07/1937

Date du numéro
31 juillet 1937

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, commandeur de la Légion d'honneur

Vul l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vul l'arrêté 696 du 30 juin 1937 concernant le paiement des effets de commerce et autres engagements commerciaux libellés en or ou en monnaie étrangère 1 juillet 1937;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1°, — L'arrêté 696 du 30 juin 1937 SUSVISÉ est abrogé Art, 2, — Le présent décret sera enregistré et publié au Journal officiel de la colonie après avoir donné lieu à des mesures de publicité extraordinaires,